



# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2015, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2016 conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débuteront à 20 h :

- |              |               |
|--------------|---------------|
| ➤ 12 janvier | ➤ 5 juillet   |
| ➤ 2 février  | ➤ 9 août      |
| ➤ 1 mars     | ➤ 6 septembre |
| ➤ 5 avril    | ➤ 4 octobre   |
| ➤ 3 mai      | ➤ 1 novembre  |
| ➤ 7 juin     | ➤ 6 décembre  |

**Séance spéciale sur le budget**, le mardi 20 décembre 2015.

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 4 novembre 2015.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 4<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2015.

Sherron Kollar,  
Directrice générale